



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

N° CS13-3160-SI-*1791*/DIMENC

Le Directeur

Nouméa, le
9 juil. 2013

à

Monsieur le gérant
du GARAGE N'GUYEN
BP 4095
98846 Nouméa Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Dossier n°CE11-3160-001898/TDESI_0702/ID_70

Référence : Courrier n°CE13-3160-SI-941 du 16/04/2013 relatif à votre déclaration
concernant l'exploitation d'un Atelier de réparation et d'entretien mécanique – commune de
NOUMEA

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis votre déclaration concernant
l'exploitation d'un Atelier de réparation et d'entretien mécanique sise 12 rue Réaumur
Ducos Nouméa Zi Ducos – commune de NOUMEA.

D'après les éléments d'appréciations fournis et la modification le 10 décembre 2012 de la
délibération n°274-2011/BAPS/DIMENC du 1^{er} juin 2011 définissant la nomenclature des
installations classées pour la protection de l'environnement, votre exploitation est non
classée au regard de la rubrique n°2410 inscrite à l'article 412-2 du code de l'environnement
de la province Sud.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative
aux installations classées pour la protection de l'environnement s'établit désormais comme
suit :

Rub.	Désignation	Capacités	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.	$S = 90 \text{ m}^2$	$S < 200 \text{ m}^2$	NC	-

2920	Réfrigération ou compression (installations de -) fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa.	Pabs = 15 KW	Pabs < 10 MW	NC	
------	--	--------------	--------------	----	--

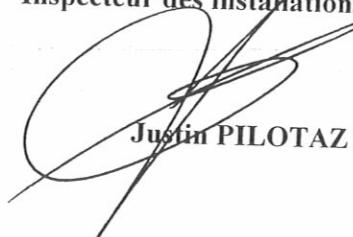
S = Surface ; Pabs = Puissance absorbée ; NC = Non Classée.

En conséquence, cette installation ne relève pas de la réglementation relative aux ICPE.

Cette affaire est suivie par technicien supérieur
chargé d'affaires au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie
qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées**



Justin PILOTAZ